



Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Foy Procès-verbal de la séance régulière du 16 décembre 2025

Présences

M. Martin Fournier, parent
Mme. Cynthia Anne, parent
M. Didier Mubalama, parent

Mme. Gabrielle Poulin, TES
Mme. Isabelle Saint-Onge, enseignante
Mme. Justine Lepage, enseignante

Autres présences

Mme. Heather Moores, directrice adjointe
Mme. Geneviève Nadeau, directrice adjointe

Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice

Absence

M. Claude Kouamo, parent
M. Jean Saintilme, parent

Fatima Tedjini, Technicienne en service de garde

Ordre du jour

18 h 00 1. Ouverture

- 1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 16 décembre 2025

2. Adoption et suivis au procès-verbal du 7 rencontre 2025

- 2.1. Formulaire de dénonciation et renseignements personnels

3. Interventions du public

18 h 15 4. Informations générales

- 4.1. De la présidence
- 4.2. Du représentant au comité de parents
- 4.3. De la représentante de la communauté
- 4.4. Des représentants des membres du personnel
- 4.5. De la direction
 - 4.5.1. Activités réalisées depuis le début de l'année
 - 4.5.1.1. Katag (6^e année)
 - 4.5.1.2. Parascolaire
 - 4.5.1.3. Friperie aux puces
 - 4.5.1.4. Arbres
 - 4.5.2. Budget de l'école
 - 4.5.2.1. Adoption lors de la prochaine rencontre avec la nouvelle direction
 - 4.5.3. Nature et moments en évaluation
 - 4.5.4. Contenus obligatoires
 - 4.5.4.1. 6^e COSP
 - 4.5.4.2. CPS
 - 4.5.4.3. Éducation à la sexualité CCQ

19 h 00 5. Adoption

19 h 20 6. Approbation

- 6.1. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation
 - 6.1.1. Signature du président et dépôt sur le site internet

19 h 30 7. Consultation

20 h 00 8. Discussion

- 8.1. Grille-matière ou temps alloué aux matières obligatoires
 - 8.1.1. Début des travaux
 - 8.1.2. Approbation au CE du 17 février 2026

20 h 45 **9. Divers**

21 h 00 **10. Fermeture**

10.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Vérification du quorum et ouverture de la séance

M. Fournier ouvre la séance à 18 :55.

1.2. Adoption de l'ordre du jour du 16 décembre 2025.

M. Fournier procède à la lecture de l'ordre du jour.

C.E 2025-2026-0	Sur proposition de Mme Isabelle Saint-Onge, appuyée par Mme Gabrielle Poulin, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.
------------------------	--

2. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2025

2.1. Formulaire de dénonciation et renseignement personnels

3. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

4.1. Du président

M. Fournier mentionne que l'un des défis du conseil d'établissement sera de préserver le quorum, afin de pouvoir se remplacer mutuellement en cas d'absence et assurer la tenue des rencontres.

Mme Moores rappelle qu'il est toujours possible de tenir une rencontre du CE à distance en cas d'imprévu, à condition de s'y prendre à l'avance et de respecter les règles prévues.

M. Fournier indique qu'à la suite du changement de direction, des discussions ont eu lieu avec Mme Marie-Pier Lamarche, directrice générale du centre de services scolaires, afin d'assurer une transition harmonieuse.

Concernant les aménagements extérieurs, quelques finalisations ont été apportées aux plantations dans la cour d'école. M. Nadeau mentionne que le déneigeur avait endommagé certaines hydrangées lors d'un premier passage. Un second déneigement a été effectué et la situation s'est améliorée.

M. Chamard mentionne que la prochaine rencontre du conseil d'établissement sera animée par la nouvelle directrice.

Enfin, M. Fournier informe les membres que la Guignolée aura lieu afin de recueillir des fonds pour soutenir des familles de l'école vivant des difficultés, notamment en lien avec l'aide alimentaire. L'école déterminera l'utilisation des sommes recueillies. À ce jour, le montant amassé est d'environ 6 000 \$, et le total final sera connu en février.

4.2. Du représentant au comité de parent

Pas de commentaire.

4.3. De la représentante de la communauté

La représentante de la communauté est absente.

4.4. Des représentants des membres du personnel

Mme Lepage mentionne que l'équipe travaille très fort. Plusieurs changements ont eu lieu récemment et le personnel fait de son mieux. Pour les activités de Noël, une programmation a été planifiée sur les deux dernières semaines avant les vacances, avec un thème différent chaque jour. L'objectif est de créer une ambiance festive avant le départ des élèves pour les vacances.

Mme Poulin demande si l'argent qui sera reçu pour soutenir les familles plus démunies pourrait être distribué avec l'aide de l'agent interculturel de l'école, M. Hector, avec qui elle collabore souvent. Elle souligne qu'il connaît très bien les familles, leurs réalités et les problématiques auxquelles elles font face, et qu'il serait une ressource clé pour ce type de soutien. Mme Lepage est d'accord et ajoute que les enseignants titulaires font également appel à lui lorsqu'ils constatent des besoins chez certains élèves.

Mme Moores propose de communiquer avec des organismes communautaires, notamment pour obtenir des vêtements d'hiver comme des bottes ou d'autres articles pour les enfants qui en ont besoin.

Mme Poulin ajoute qu'en tant qu'éducatrice spécialisée, elle constate beaucoup d'agitation dans l'école en raison des festivités, mais que l'équipe travaille fort et que les vacances approchent.

4.5. De la direction

M. Chamard mentionne que, pour l'année 2026, la situation devrait évoluer favorablement.

Il informe que Mme Élise Croteau, nouvelle directrice, a été présentée au personnel aujourd'hui. Elle possède une bonne expérience au primaire et au secondaire et entrera officiellement en fonction le 5 janvier. Elle a auparavant travaillé à La Malbaie. Les premiers échanges avec la direction ont été très positifs. Mme Moores ajoute que Mme Croteau a une formation en enseignement et en adaptation scolaire et qu'elle a enseigné auprès d'élèves en difficulté d'apprentissage, ce qui lui permettra de bien soutenir les élèves en difficulté.

M. Fournier annonce que Mme Nathalie Blais est en congé de maladie et ne reviendra pas à l'école. Les membres lui souhaitent un bon repos dans le cadre de sa préretraite. Mme Moores précise que l'équipe a tenu à encourager les gens et qu'elle a organisé une initiative afin de lui transmettre des mots de soutien.

M. Chamard indique que la planification du mois de janvier est complétée et qu'au niveau du personnel, la situation est positive, notamment pour le service de garde.

Mme Anne félicite l'ensemble de l'administration et souligne l'engagement et le bon travail du personnel. Elle mentionne qu'elle ressent une belle atmosphère lorsqu'elle vient porter son fils à l'école et félicite toute l'équipe.

4.5.1. Activités réalisées depuis le début de l'année

4.5.1.1. Katag (6^e année)

Mme Moores explique que, depuis quelques années, une activité de hockey est organisée en 6^e année en collaboration avec l'enseignante d'éducation physique, afin de permettre à tous les élèves de s'initier à ce sport. Cette année, en raison de la présence de trois groupes, il n'a pas été possible d'accommoder tous les

élèves. Malgré plusieurs tentatives pour leur offrir une expérience liée au hockey, aucune solution n'a pu être retenue.

En remplacement, l'école a proposé l'activité de katag. Une enseignante connaît le responsable de cette activité. Le katag permet de travailler la stratégie, la collaboration et favorise l'activité physique. Bien que l'on puisse croire qu'il s'agit simplement de se battre avec des épées, ce n'est pas le cas : les élèves doivent respecter des consignes précises et utiliser des stratégies. L'activité est très appréciée des élèves et se déroule à l'extérieur des heures d'éducation physique. Mme Moores précise que l'activité de hockey sera de retour l'an prochain.

Mme Poulin demande si les élèves en adaptation scolaire participeront également à l'activité. Mme Moores confirme que les groupes 705 et 706 sont inclus et qu'ils seront intégrés aux groupes réguliers.

4.5.1.2. Parascolaire

Mme Nadeau mentionne qu'à l'automne, une belle offre d'activités a été proposée, combinant le basketball récréatif et compétitif. L'école a collaboré avec l'organisme Premier Dribble, dont les entraîneurs proviennent de Roberval. D'autres activités étaient également offertes, notamment le hip-hop, le soccer et des activités avec la Maison de la BD. Il s'agissait d'une offre très diversifiée.

Pour la session d'hiver, les activités proposées sont le basketball récréatif, le volleyball, encadré par M. Ghislain Massicotte, entraîneur au Cégep de Sainte-Foy, la bande dessinée (qui se poursuit), le hip-hop, le soccer ainsi que le katag, offert de la 1^{re} à la 5^e année avec M. Éric. Une activité de 6^e période sera également offerte gratuitement grâce à la Fondation Laurent Duvernay-Tardif. Le fonctionnement est le suivant : les intervenants prennent en charge les élèves sur l'heure du dîner et ceux-ci participent soit à des activités artistiques, soit à des activités multisports au gymnase. Les inscriptions débiteront en janvier.

Mme Poulin demande comment cela fonctionne pour les élèves en adaptation scolaire. Mme Nadeau précise que l'intégration se fait selon l'âge de l'élève. Par exemple, un élève de 10 ans sera intégré à un groupe de 4^e année. Les activités sont ouvertes à tous.

4.5.1.3. Friperie aux puces

Mme Nadeau indique que la friperie aux puces a eu lieu jeudi dernier, le 11 décembre, au gymnase de l'école. L'offre était variée et une grande quantité de vêtements était disponible. Malheureusement, la météo n'a pas été favorable. Un montant de 305,60 \$ a été amassé. Tous les articles étaient vendus au prix de 1 \$. Il y avait des vêtements pour hommes, femmes et enfants, ainsi que des tuques, foulards, souliers, etc. Un achalandage plus important a été observé entre 17 h et 17 h 30. Malgré la météo, l'événement a été apprécié. L'équipe envisage de refaire une activité similaire au mois de mai, période plus propice en raison de la température. Des élèves de 6^e année ont également été sollicités pour prêter main-forte lors de l'événement.

Mme Moores tient à féliciter Mme Nadeau ainsi que les deux enseignantes impliquées, soulignant l'ampleur du travail accompli et le succès de l'activité.

M. Fournier demande comment les vêtements ont été obtenus. Mme Nadeau explique qu'un message a été envoyé à l'ensemble de l'école pour la collecte. De plus, un partenariat existe avec la friperie de Cap-Rouge, qui fournit ses invendus. Depuis le mois de septembre, des sacs de vêtements sont récupérés régulièrement. Les invendus restants ont ensuite été remis à un organisme afin de permettre une nouvelle collecte.

4.5.1.4. Arbres

Mme Nadeau indique que, cet automne, une plantation d'arbres a été réalisée avec M. Fournier et les Amis du boisé Nelson. Les plantations ont principalement eu lieu dans le fond de la cour des grands. Des arbres fruitiers ont été plantés, ainsi que des arbustes le long de la clôture afin de favoriser la végétalisation et la montée de verdure. Au sommet de la butte, des arbres ont également été ajoutés afin d'éviter que les enfants ne circulent ou jouent dans l'escalier. D'autres arbres ont été plantés sur la butte menant à l'autoroute, dans la cour du haut. Ces aménagements créent de nouveaux espaces de vie et modifient positivement la dynamique de la cour, en réduisant les surfaces uniquement asphaltées.

Il est prévu de déplacer le lignage des jeux au sol, tels que les marelles. La superficie totale du projet représente environ 200 m².

Le projet a été réalisé rapidement et efficacement. La plantation a eu lieu un samedi d'octobre et a été complétée avec les groupes d'élèves le lundi matin suivant. L'objectif est de faire vivre le projet avec les élèves afin qu'ils développent un sentiment d'appartenance et prennent soin des arbres plantés.

Un projet est prévu au printemps prochain en collaboration avec l'Association forestière des Deux Rives. Celui-ci portera sur la déminéralisation de la cour d'école, soit le retrait de l'asphalte.

Mme Poulin demande si le retrait de l'asphalte concerne uniquement le haut et le bas de la cour. Mme Nadeau précise que le projet débutera par la cour du haut et que la cour du bas fera l'objet d'une phase ultérieure.

4.5.2. Budget de l'école

M. Chamard indique que le budget de l'école sera adopté et présenté par la nouvelle direction. Il en présente toutefois les grandes lignes.

Le budget fonctionne par catégories et est basé sur le nombre d'élèves de l'année scolaire 2024-2025, soit 423 élèves. Présentement, l'école compte 429 élèves.

La catégorie 100 – allocation de base correspond aux sommes attribuées en fonction du nombre d'élèves et du type de clientèle. La présence d'élèves en situation de handicap ou ayant des difficultés particulières non intégrées peut entraîner des montants supplémentaires.

La catégorie 107 – entretien physique et décentralisé concerne le budget alloué aux concierges de l'école. Pour le Conseil d'établissement, un montant de 644 \$ est attribué, également basé sur le nombre d'élèves. Les sommes non dépensées peuvent être reportées à l'année suivante.

Dans l'ensemble, le budget est intéressant, toutefois la gestion des ressources humaines demeure un enjeu important. Au Centre de services scolaires, même en l'absence de budget suffisant, lorsqu'un élève a besoin de soutien, des ressources sont mises en place afin de lui offrir les services nécessaires, même si cela entraîne un déficit. L'objectif demeure toujours le bien-être et la réussite de l'élève.

Chaque milieu scolaire se voit attribuer un indice de défavorisation allant de 1 à 9. Les écoles plus défavorisées reçoivent davantage de ressources financières.

La semaine précédente, une rencontre a eu lieu avec le directeur des finances. Une bonne nouvelle en ressort : des sommes sont toujours disponibles pour l'aide alimentaire. Ce budget peut être utilisé, notamment au service de garde, afin d'offrir des collations ou des repas aux élèves qui en ont besoin. Le montant de l'aide alimentaire est de 51 447 \$. Étant donné l'importance de la somme, une planification est nécessaire afin de bien l'utiliser. Depuis le début de l'année, des collations sont offertes quotidiennement aux élèves.

Le budget lié au soutien aux plans d'intervention permet, entre autres, de libérer un enseignant afin qu'il anime des rencontres de plan d'intervention, les sommes servant alors à rémunérer les remplacements.

Le MAO dépend également du nombre d'élèves. Il concerne l'achat de tables et de matériel. Chaque année, l'école tente de renouveler l'ameublement afin d'offrir un environnement adéquat aux élèves. Le matériel actuel est de bonne qualité.

En résumé, M. Chamard présente les grandes lignes du budget, et Mme Croteau fournira davantage de détails lors de la prochaine rencontre.

Mme Anne questionne si la cantine scolaire fait partie du budget d'aide alimentaire. Mme Nadeau précise que la cantine relève d'un organisme qui chapeaute différentes organisations offrant des services de cuisine. La cantine concerne l'organisation et la distribution des repas. Le coût varie entre 1 \$ et 6 \$ selon la situation financière des familles, à l'exception du personnel. Ce service n'est pas lié directement au budget d'aide alimentaire de l'école.

4.5.2.1. Adoption lors de la prochaine rencontre avec la nouvelle directrice

4.5.3. Nature et moments en évaluation

Mme Moores indique que, dans le communiqué aux parents du mois d'octobre, une diapositive a été ajoutée afin de présenter, pour chaque niveau scolaire, les moments où les enseignants procèdent aux évaluations ainsi que le poids de chacune d'elles. Il s'agit d'une information que l'école est désormais tenue de transmettre cette année. Ces informations sont également disponibles sur le site Web de l'école. Elles expliquent quand les évaluations ont lieu, à quels moments elles sont effectuées et à quel moment les bulletins scolaires sont remis.

Mme Anne demande si ces informations incluent les classes de maternelle. Mme Moores répond que oui, en précisant toutefois que les modalités d'évaluation sont différentes pour ce niveau.

4.5.4. Contenus obligatoires

4.5.4.1. 6^{ème} COSP

Mme Moores explique que, dans le programme du ministère, il existe des matières dites traditionnelles comme le français et les mathématiques, mais aussi des contenus obligatoires qui ne sont pas rattachés à un programme disciplinaire précis, notamment les COSP (contenus d'orientation scolaire et professionnelle). Ces contenus visent à accompagner les élèves dans leurs choix, particulièrement en vue de la transition vers le secondaire, à mieux se connaître et à réfléchir à leurs intérêts.

Ces contenus peuvent être abordés dans l'ensemble des matières, à condition que tous les éléments exigés soient couverts. L'école rend ces contenus accessibles et disponibles pour les parents.

Elle précise que le premier volet concerne l'orientation scolaire et professionnelle pour les élèves du primaire et du secondaire. En 6^e année, les contenus abordés portent notamment sur les champs d'intérêt, les aptitudes, l'influence sociale et le métier d'élève.

4.5.4.2. CPS

Mme Moores explique que le deuxième volet concerne les contenus liés au développement des compétences personnelles et sociales. Il s'agit de la première année où ces contenus sont obligatoires.

Cette année, l'école utilise un programme nommé **Moozoom**, que les enseignants et les éducatrices emploient pour travailler les compétences personnelles, sociales et émotionnelles des élèves. Ces contenus portent notamment sur la gestion des conflits, le respect, la consolation d'un ami, la politesse et les comportements

attendus en société. Mme Moores souligne qu'on ne peut pas présumer que les enfants savent naturellement gérer les situations sociales et qu'il est donc nécessaire de leur enseigner ces compétences.

Chaque mois, une situation précise est ciblée. À l'aide du programme **Moozoom**, des contenus adaptés à l'âge des élèves sont proposés. Ces apprentissages sont liés au défi du mois, durant lequel les comportements attendus sont expliqués et valorisés. Les élèves qui se démarquent reçoivent une médaille et un diplôme.

Mme Moores ajoute que la recherche démontre que l'enseignement des compétences personnelles et sociales constitue un important moyen de prévention de la violence, ce qui en fait un enjeu majeur. Un comité a également été mis en place afin d'assurer l'organisation et la planification de ces contenus.

4.5.4.3. Éducation à la sexualité CCQ

Mme Moores explique que le dernier volet concerne l'éducation à la sexualité. Auparavant, ces contenus étaient traités séparément. Ils sont maintenant intégrés au cours de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) et ne sont plus optionnels.

Elle précise qu'auparavant, certains parents pouvaient refuser que leur enfant participe à ces contenus. Ce n'est plus le cas : l'éducation à la sexualité est désormais obligatoire pour tous les élèves, conformément aux exigences du ministère.

5. ADOPTION

-

6. APPROBATION

6.1. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Mme Moores explique que le plan de lutte contre la violence et l'intimidation a été transmis aux parents par courriel. Il s'agit d'un document contenant beaucoup de texte. Bien que l'école disposait auparavant d'un document plus visuel et accessible, le ministère oblige désormais les établissements à utiliser un format standardisé sous forme de tableau, afin d'assurer une uniformité à l'échelle provinciale. Ce document doit également être publié sur le site web de l'école.

Elle précise que l'objectif principal du plan de lutte est d'informer et de clarifier les définitions, notamment ce qu'est la violence, l'intimidation et la distinction entre un conflit et une situation d'intimidation dans la cour d'école.

Mme Moores indique qu'au mois de janvier, l'école mettra en ligne un document synthèse présentant les grandes lignes du plan de lutte, afin de le rendre plus accessible aux parents.

Elle souligne qu'une section du plan présente l'ensemble des actions de prévention mises en place à l'école. De nombreuses interventions sont réalisées au quotidien auprès des élèves, et celles-ci sont ajustées régulièrement afin de répondre aux différents besoins. L'école est continuellement en action en matière de prévention.

Enfin, elle rappelle que, conformément aux obligations ministérielles, le plan de lutte doit couvrir les violences à caractère sexuel, qu'elles soient adulte-adulte, adulte-enfant ou enfant-enfant. Ces éléments sont inclus dans le plan de lutte, et des formations seront également offertes aux adultes à ce sujet.

6.1.1. Signature du président et dépôt sur le site internet

M. Fournier acquiesce et indique qu'il signera le document après la rencontre.

7. CONSULTATION

-

8. DISCUSSION

8.1. Grilles-matières ou temps alloué aux matières obligatoires

M. Chamard indique que, lors de la dernière assemblée générale, les grilles-matières ont été analysées avec l'équipe-école. Il a été décidé de maintenir le statu quo pour l'année scolaire à venir. Cette décision sera soumise pour approbation lors du prochain conseil d'établissement.

8.1.1. Début des travaux

-

8.1.2. Approbation au CE du 17 février 2026

-

9. DIVERS

Aucun commentaire.

10. FERMETURE

10.1. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre sera le 17 février 2025.

10.2. Levée de la séance

M. Fournier remercie les membres et la séance est levée à 18 :58.